

Tarifs pour la facturation interprovinciale du nouveau-né bien portant

Remboursement et facturation des services fournis le ou après le 1^{er} avril 2025

Pour un nouveau-né bien portant, facturez 1 206 \$ par jour. Les nouveau-nés bien portants sont définis comme ces nouveau-nés qui reçoivent des soins en fonction seulement de la série des codes de diagnostics Z38***.

Lorsqu'un nouveau-né reçoit des soins en salle commune, le tarif journalier autorisé pour des soins en salle commune peut être facturé. Lorsqu'un nouveau-né reçoit des soins en unité de soins intensifs, le tarif journalier autorisé pour des soins en unité de soins intensifs peut être facturé. Le tarif pour un nouveau-né bien portant n'est pas facturé lorsque le tarif journalier autorisé pour des soins en salle commune ou en unité de soins intensifs est facturé.